



Demande de participation aux

Séjours extérieurs

Année Scolaire 2018/2019

A remettre au Comité d'Etablissement
Salarié P.C.A PEUGEOT CITROEN automobiles

NOM : _____

PRENOM : _____

MATRICULE : _____

SERVICE : _____

Tél. Travail : _____

ADRESSE PERSONNELLE : _____

Tél. Domicile : _____

ENFANT

NOM : _____

PRENOM : _____

Né (e) le : _____

Ouverture des droits

Faire partie du personnel en CDI inscrit à l'effectif au 1 septembre de l'année en cours, ainsi qu'à la date du séjour de l'enfant. Le salarié doit fournir au C.E une demande de participation attestée par l'organisme.

Cette demande de participation est à retirer auprès du C.E avant le départ de l'enfant. **Aucune prise en charge de séjour ne sera effectuée si cette demande n'a pas été faite au moins 7 jours avant le départ de l'enfant. Le salarié doit payer la totalité du séjour à l'organisme.**

Le CE. Libelle les chèques à l'ordre du salarié sur présentation de justificatif de présence et d'une facture datée et acquitté de la fin du séjour pour les enfants âgés de plus de 3 et de moins de 17 ans scolarisés, des membres du personnel de l'Unité de Production de Charleville-Mézières, dans la limite de 100 Euros par an et par enfant, tous séjours confondus. **Les organismes ne recevront aucune subvention.**

Colonies de vacances et stages, organismes ayant reçu l'agrément du CE, Séjours extérieurs dans le cadre de la scolarité. Séjours concernés : classes de neige, de nature, de mer, de découverte, verte, de séjours organisés dans linguistiques dans le cadre de la Communauté Européenne.

Le CE sélectionne des organismes de colonies de vacances. Pour des raisons de gestion, la participation du CE sera versée directement à chaque salariés.

Les organismes ne recevront aucune subvention du CE. Les salariés pourront recevoir 50% des sommes versées, jusqu'à concurrence de 13€ par nuit sur justificatif de présence et facture datée et acquittée de la fin du séjour.

Il s'agit à l'exclusion de tout autres, classes de neige, de nature, de mer, de découverte, verte, de séjours organisés dans linguistiques dans le cadre de la Communauté Européenne.

Ne sont retenus que les séjours organisés dans le cadre de la scolarité. Les subventions versées par le CE tiendront compte de la participation d'autres organismes, les justificatifs de présence devront être remis dans les deux mois suivant le séjour. Il n'y aura pas prise en charge passé ce délai. Il n'y aura pas de prise en charge pour toute demande non complète.

Formulaire préalable d'inscription

A compléter par l'organisme

Raison sociale : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Numéro d'agrément Ministère Jeunesse et Sport : _____

Séjours concernés : (rayer les mentions inutiles)

Classe de neige, de mer, de découverte, verte

Séjour linguistique.

Lieu du séjour : _____

Date

Du : _____ au : _____

Nombre de jours : _____

Prix de revient du séjour par enfant

COUT TOTAL :

- Participation de la commune :

- Participation du CE du conjoint :

- Bons de vacances CAF : _____

- Montant à la charge de la famille : 

ATTENTION, ne pas déduire

la participation du CE-PCA.

Chèque à libeller à l'ordre de : _____

Le CE s'engage à établir un chèque en fin de séjour égal au montant de la participation accordée à l'ordre du salarié, sous réserve d'un certificat de présence de l'enfant au séjour et d'une facture datée et acquittée de la fin du séjour.

Date : _____

Signature du salarié

Signature et Cachet de l'organisme